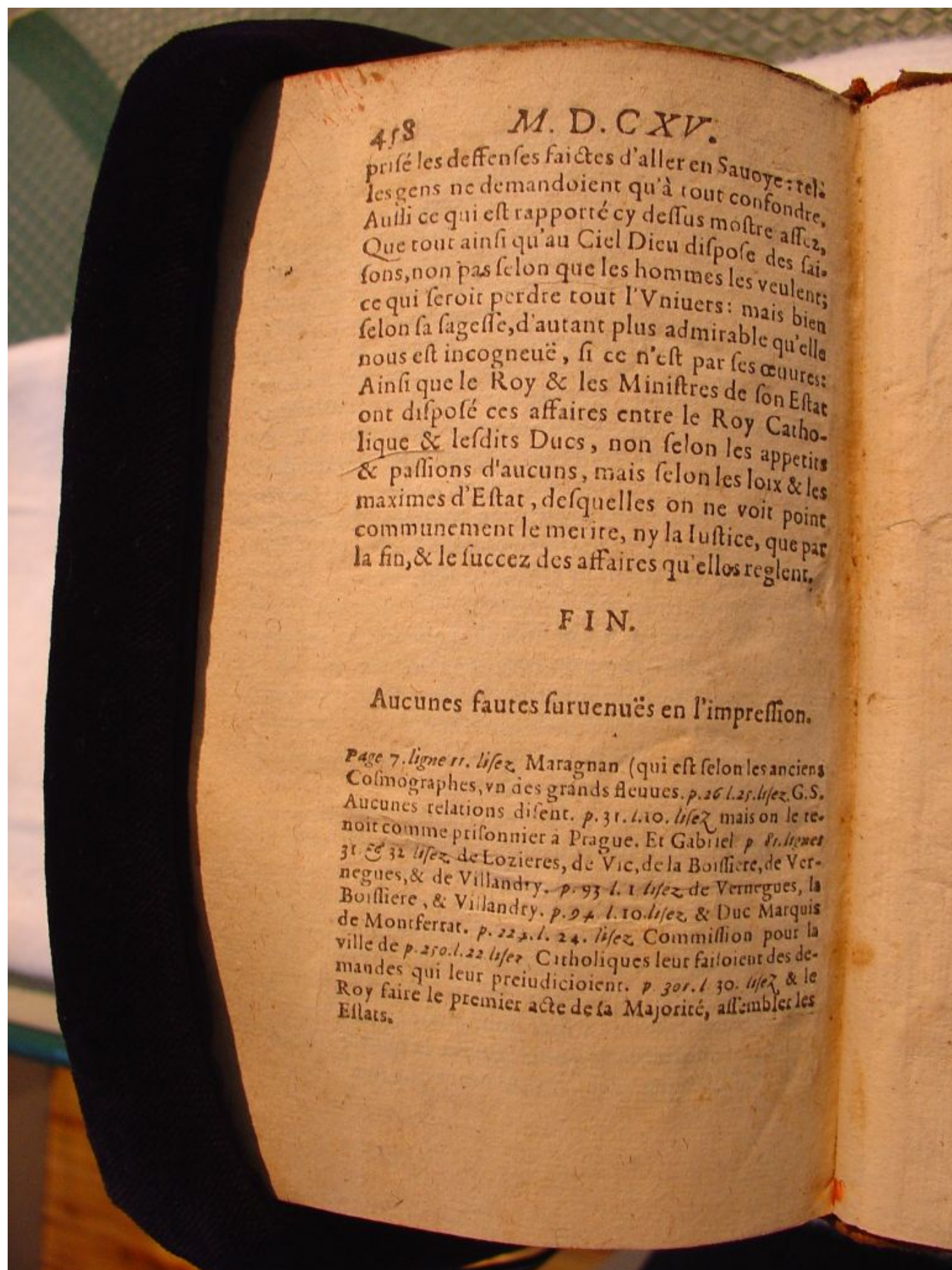


1615_458.jpg



458 M. D. C. XV.

prise les deffenses faiçtes d'aller en Sauoye: reli-
les gens ne demandoient qu'à tout confondre,
Aussi ce qui est rapporté cy dessus mostre assez,
Que tout ainsi qu'au Ciel Dieu dispose des fai-
sons, non pas selon que les hommes les veulent;
ce qui seroit perdre tout l'Vniuers: mais bien
selon la sagesse, d'autant plus admirable qu'elle
nous est incogneuë, si ce n'est par ses œuvres:
Ainsi que le Roy & les Ministres de son Estat
ont disposé ces affaires entre le Roy Catho-
lique & lesdits Ducs, non selon les appetits
& passions d'aucuns, mais selon les loix & les
maximes d'Estat, desquelles on ne voit point
communement le merite, ny la iustice, que par
la fin, & le succez des affaires qu'elles reglent.

FIN.

Aucunes fautes suruenues en l'impression.

Page 7. ligne 11. lisez Maragnan (qui est selon les anciens
Cosmographes, vn des grands fleuves. p. 26 l. 25. lisez G.S.
Aucunes relations disent. p. 31. l. 10. lisez mais on le te-
noit comme prisonnier à Prague. Et Gabriel p. 81. lignes
31 & 32 lisez de Lozieres, de Vic, de la Boissiere, de Ver-
negues, & de Villandry. p. 93 l. 1 lisez de Vernegues, la
Boissiere, & Villandry. p. 94 l. 10. lisez & Duc Marquis
de Montferrat. p. 223 l. 24. lisez Commission pour la
ville de p. 250 l. 22 lisez Catholiques leur faisoient des de-
mandes qui leur preiudicioient. p. 301. l. 30. lisez & le
Roy faire le premier acte de la Majorité, assembler les
Estats.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan